

COMMUNE DE JENLAIN

PRE-ETUDE DE CADRE DE VIE



JANVIER 1990

OBJECTIF DE L'ETUDE

La commune de Jenlain souhaite entamer une réflexion sur le traitement de ses espaces publics. Une politique d'aménagement qui répond aux attentes des habitants et qui suscitera de nouvelles pratiques.

Cette étude réalisée en étroite concertation avec l'équipe municipale doit permettre d'établir **un cahier de recommandations** sur les points sensibles de la commune, ainsi qu'une série d'actions à mener sous différentes formes, **projets détaillés, esquisses chiffrées, réunions d'information**, visant à conforter et à valoriser l'image de la ville sur les parcours principaux, sur les entrées et dans le coeur de la commune, aux abords des bâtiments publics, et sur l'espace rural communal.

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Jenlain se situe en bordure de la route nationale 49, axe routier qui relie Valenciennes à Maubeuge. Elle symbolise la porte d'entrée de l'Avesnois.

Le territoire de la commune se développe sur le coteau ouest du vallon de la petite Aunelle au relief relativement marqué.

Le village s'étire le long de l'axe routier : chemin départemental 934 à la rupture de pente entre les plateaux agricoles ouverts et les prairies bocagères du vallon.

L'ensemble de l'habitat se concentre sur cet axe Nord-Sud, où l'on observe toutes les époques de construction et toutes les qualités de matériaux.

LES ACTIONS A MENER

LES ENTREES DE LA COMMUNE

LE CHEMIN DEPARTEMENTAL : 934

LA RUE FRIQUET

LA RUE DU MOULIN

LES SENTIERS RURAUX

LES ENTREES DE LA COMMUNE

Le territoire communal est traversé par de grands axes routiers . R.N. 49 - C.D. 93 et C.D. 936 - C.D. 50, leur emprise, leur gabarit et le trafic qu'ils supportent donnent de la commune une image très partielle et fugitive.

Dans le souci de valorisation de l'image de marque communale, il serait souhaitable de réfléchir à l'organisation des points forts qui structurent le paysage de la commune depuis l'extérieur.

Exemples de points forts :

- l'entrée sud : embranchement du C.D. 934 avec la R.N. 49
- l'entrée est : embranchement du C.D. 936 avec la R.N. 49
- l'entrée nord sur le C.D. 50 : les abords de la ferme, le délaissé de l'ancien chemin et les abords du terrain de sport
- à l'ouest : la perception du village depuis la R.N. 49 qui passe en remblai sur le territoire communal, propose une image plongeante sur l'arrière des maisons.



L'étude devrait recenser l'ensemble de ces points stratégiques qui gravitent autour du centre bâti et qui jalonnent la perception du territoire communal.

L'étude devrait sur chaque point recensé faire un **diagnostic** ou **état des lieux** et faire des propositions d'aménagement sous formes **d'esquisses chiffrées et de croquis**, illustrant les propositions d'aménagement.

LE CHEMIN DEPARTEMENTAL 934

Cette route est l'axe structurant de la commune, autour duquel s'organise la majorité du tissu bâti.

Il rassemble l'ensemble des points forts de la vie communale :

- équipements publics
- commerces

Cette infrastructure depuis la création de la route nationale à l'extérieur du village a perdu une partie du trafic de transit. Elle a cependant gardé son gabarit très large, donnant au paysage urbain l'aspect d'un village rue, très linéaire avec peu d'animation latérale, créant des conditions trop favorables à la circulation pour une vie communale conviviale.

L'organisation linéaire de cette rue repose sur un certain nombre d'événements qu'il serait souhaitable de souligner pour valoriser le parcours.

Au nord - traitement des accotements à l'entrée nord du village à la hauteur du cimetière.

Au centre - traitement de la rupture d'alignement au carrefour avec la rue des Douves.

- traitement du parvis de la mairie en rapport avec la place de l'église.

- traitement de la place de la pharmacie

- traitement des abords de la poste

- traitement des accotements.

Au sud - traitement de l'ouvrage en passage supérieur de la R.N. 45

- traitement des franges de la voie : accotement, clôture, talus.

L'entrée sud du village donne l'image de "banlieue" avec un vocabulaire urbain banalisé. Dans ces espaces se côtoient des architectures et des matériaux en parfaite absence de cohérence et d'harmonisation.



L'organisation de la voirie propose une multiplicité de lieux que l'usage ne respecte pas comme prévu ce qui rend l'espace encore plus difficilement compréhensible.



L'étude devrait établir un **Avant-Projet-Sommaire** de l'ensemble du C.D. 934 illustré de croquis perspectifs

- Accompagné :
- d'un schéma d'ensemble expliquant les principes d'aménagement.
 - d'une note explicative
 - d'une note estimative des travaux
 - d'un phasage des travaux selon la logique des lieux

LA RUE FRIQUET

C'est le coeur ancien du village de Jenlain qui regroupe la place de la mairie et de l'église ainsi que les abords du presbytère.

Il est important dans le traitement de l'espace de redonner à l'église toute sa présence qui actuellement disparaît derrière le commerce riverain.

Cette place mérite de retrouver un caractère plus convivial, où serait intégrer :

- la voirie de circulation
- les zones de stationnement
- les surfaces d'espace vert
- l'entrée de l'école
- le monument aux morts

Dans une logique urbaine globale l'étude devrait proposer une réflexion sur la liaison et le traitement entre les deux édifices publics qui structurent le village.

L'étude devrait être l'occasion de porter la réflexion sous forme d'**Avant-Projet-Sommaire** détaillé :

- sur les abords des bâtiments communaux et leurs espaces alentour
- sur le tracé de la voirie
- sur la nature des matériaux de voirie et trottoirs
- sur les plantations de la place et des trottoirs
- sur la mise en valeur des architectures riveraines
- sur le mobilier, l'éclairage et l'intégration de la signalisation.

Le centre du village est encombré de véhicules en stationnement rendant l'espace inconfortable :

- voies de circulation mal signalées
- absence de trottoir
- éclairage de type routier
- le parvis de la mairie encombré d'édicule parasite



Les abords de l'église sont rendus inaccessibles par des véhicules en stationnement dans tous les sens, la végétation riveraine ne met pas le bâtiment en valeur. La signalisation, la publicité, le mobilier urbain encombre l'espace.



LA RUE DU MOULIN

La rue du Moulin est dans le prolongement de la rue Friquet, elle est enjambée par l'ouvrage qui portait la voie ferrée. Dans cette partie de la rue il serait souhaitable de :

- végétaliser les talus en bordure de voie
- traiter la liaison entre le chemin piéton supérieur et la ruelle
- traiter l'ouvrage d'art qui est en fond de perspective.

L'entrée du lotissement, le carrefour de la rue du Moulin avec la rue Hanan font apparaître de grands espaces résiduels qui pourraient être traité pour améliorer l'image des lieux dans le souci d'une identité rurale du village.

Dans le fond du vallon. Jusqu'à la rivière, il serait souhaitable de valoriser les délaissés de voirie et les événements qui structurent l'espace : le pont sur la rivière.



Le piétonnier en passage supérieur dans la rue du Moulin

Le moulin et délaissés de voirie dans le fond du vallon



L'étude devrait faire un certain nombre de propositions tendant à valoriser les lieux.

- sur le carrefour avec la rue Hanan, sur le lotissement et le préverdissement des parcelles invendues.
- sur les abords du château et leur reconversion en espace vert communal.
- sur les abords de la rivière et le traitement du pont.

L'étude présentera la réflexion sous forme :

- d'un **Avant-Projet-Sommaire** sur l'ensemble de la voirie communale
- d'esquisses sur les espaces privés

LES SENTIERS RURAUX

Une caractéristique très importante de la structure vière de Jenlain c'est l'abondance de sentiers ruraux.

Ils forment un réseau quasi indépendant des voies empruntées par les véhicules.

- Cependant
- leur état est plus ou moins dégradé
 - leur signalisation mal intégrée
 - leur entrée mal mise en valeur
 - le patrimoine végétal parfois vieillissant



L'ancienne voie ferrée Valenciennes-Maubeuge polluée visuellement par les riverains.



Cheminement de ceinture à l'ouest du village.

Il circule entre des arrières de ferme et les pâtures.

Il est encombré par les riverains.

L'étude devrait faire un **inventaire exhaustif** de ce réseau de sentiers avec un **diagnostic** de leur remise en état :

- au niveau du végétal
- au niveau des matériaux de sol.

Etudier un balisage et une mise en valeur par du mobilier spécifique à la commune.